



Pépit'A Rennes – Conditions générales de vente

Article 1^{er} – Identification des parties

1. Le professionnel, dont les coordonnées sont indiquées en pied-de-page, est ci-après désigné en tant que « **Pépit'A** ».
2. L'acheteur de tout bien mis en dépôt-vente est désigné par le terme « **Acheteur** ».
3. Pépit'A et l'Acheteur sont, individuellement ou collectivement, dénommé(s) « **Partie(s)** ».

Article 2 – Documents contractuels

1. Les conditions particulières sont matérialisées par le document transmis par Pépit'A à l'Acheteur (ci-après « **Conditions Particulières** »).
2. Les présentes conditions générales sont ci-après désignées « **Conditions Générales** ». Les Conditions Générales précisent et/ou complètent l'ensemble des droits et obligations des Parties.
3. Les Conditions Particulières et les Conditions Générales sont ensemble désignés sous le terme de « **Contrat** ».

Article 3 – Hiérarchie

1. En cas de conflit entre le Contrat et tout document édité par l'Acheteur, les dispositions du Contrat l'emportent.
2. Dans le cadre du Contrat, les stipulations des Conditions Particulières s'appliquent en priorité par rapport aux Conditions Générales.

Article 4 – Information

1. Avant la conclusion du Contrat, l'Acheteur reconnaît avoir été parfaitement informé par Pépit'A :
 - Du prix et des modalités de paiement ;
 - Du contenu du Contrat et de ses conditions d'exécution.

2. L'Acheteur reconnaît expressément que les Conditions Générales ont été portées à sa connaissance avant la conclusion du Contrat. L'Acheteur reconnaît, en outre, avoir accepté l'ensemble des Conditions Générales. Elles lui sont conséquemment opposables conformément à l'article 1119, alinéa 1^{er}, du Code civil.

Article 5 – Objet

Le Contrat a pour objet de déterminer les droits et obligations des Parties. À titre d'obligation essentielle :

- Pépit'A s'engage, en qualité de mandataire, à remettre tout bien mis en dépôt-vente à l'Acheteur ;
- En contrepartie, l'Acheteur s'engage à payer le prix convenu, conformément aux conditions stipulées par le Contrat.

Article 6 – Intervention de Pépit'A en qualité d'intermédiaire

Pépit'A opère en tant que mandataire afin qu'un contrat de vente soit passé entre l'Acheteur et un vendeur tiers. L'Acheteur est donc informé que tout bien mis en dépôt-vente n'est pas la propriété de Pépit'A : la propriété dudit bien est celle d'un vendeur tiers.

Article 7 – Propriété

La propriété de tout bien mis en dépôt-vente est transférée à l'Acheteur dès le paiement du prix convenu.

Article 8 – Charge des risques

Les risques de tout bien vendu pèsent sur Pépit'A jusqu'à ce que l'Acheteur se soit (i) acquitté du prix convenu et (ii) ait pris possession physique du bien vendu.

Article 9 – Absence de droit de rétractation

L'Acheteur ne dispose d'aucun droit légal de rétractation.

Article 10 – Utilisation de l'image du bien

1. L'Acheteur est informé que Pépit'A bénéficie d'une autorisation quant à l'utilisation de l'image de tout bien mis en dépôt-vente. Cette autorisation permet notamment à Pépit'A de :

- Photographier et/ou filmer tout bien mis en dépôt-vente, que celui-ci ait été déposé, retiré et/ou vendu ;
- Reproduire, sur tout support (site internet, application, réseaux sociaux, document publicitaire, etc.), toute photographie et/ou vidéographie contenant ledit bien ainsi qu'à y ajouter toute description.

2. Pépit'A s'engage, à compter de la vente, à retirer, dans un délai raisonnable, tout bien acquis par l'Acheteur. L'Acheteur demeure libre de notifier à Pépit'A tout retrait de tout bien qu'il aurait acquis.

Article 11 – Garanties légales

Pépit'A est débiteur des garanties légales suivantes lorsque leurs conditions d'application sont réunies (les dispositions légales sont reproduites en annexe) :

11.1. Garantie légale de conformité

1. Pépit'A peut être débitrice de la garantie légale de conformité (articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation). Dans le cadre de cette garantie, l'Acheteur :

- Bénéficie d'un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- Est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien pendant un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la vente si le bien est neuf ; **si le bien est un bien d'occasion, le délai étant alors de douze (12) mois ;**
- Peut choisir entre la réparation et le remplacement du bien, sous réserve de coûts disproportionnés générés par ledit choix (article L. 217-12 du Code de la consommation) ;
- Est informé que la mise en conformité s'opère dans un délai maximal de trente (30) jours.

2. Cette garantie peut être mise en œuvre par l'Acheteur par simple notification écrite adressée à Pépit'A aux coordonnées indiquées dans le Contrat, en pied-de-page ou par email à : contact@pepitarennes.fr.

3. L'Acheteur peut retourner le bien à Pépit'A par voie postale à l'adresse indiquée en pied-de-page (article D. 217-1, al. 2 du Code de la consommation). Les frais d'envoi sont remboursés à l'Acheteur dans un délai de quatorze (14) jours au plus tard à compter du jour où le consommateur est informé de la prise en charge du bien au titre de la garantie légale. Le montant dû est de plein droit majoré de 10% si le remboursement intervient au plus tard quatorze (14) jours au-delà de ce terme, de 20% jusqu'à trente (30) jours et de 50% ultérieurement (article L. 241-6 du Code de la consommation).

11.2. Garantie des vices cachés

1. Pépit'A peut être débitrice de la garantie dites des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil) lorsque ses conditions d'application sont réunies.

2. Cette garantie peut être mise en œuvre par le Client par simple notification écrite adressée à Pépit'A aux coordonnées indiquées dans le Contrat, en pied-de-page ou par email à : contact@pepitarennes.fr.

11.3. Option garantie de conformité / garantie des vices cachés

L'Acheteur ayant la qualité de consommateur dispose d'un libre choix dans l'exercice des garanties précédemment visées.

11.4. Exclusion des garanties

Les garanties légales visées au présent Article ne s'appliquent pas en cas :

- D'usure normale du bien résultant de son vieillissement et/ou de l'évolution des matériaux naturels ;



- De modification d'apparence du bien lié à son exposition à la lumière du jour ;
- D'usage anormal et/ou abusif du bien par l'Acheteur ainsi qu'en cas de force majeure.

Article 12 – Force majeure

La force majeure répond aux exigences de l'article 1218 du Code civil. L'empêchement du débiteur sera, au sens de ce texte, réputé définitif passé un délai de soixante (60) jours à compter de la survenance de l'événement caractérisant la force majeure.

Article 13 – Données personnelles

1. Législation applicable

Pépit'A déclare collecter, traiter, conserver, garantir la confidentialité et protéger les données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur, et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que le règlement européen n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD).

2. Données collectées pour l'exécution du Contrat et la conformité à des obligations légales

Conformément à la législation précitée, l'Acheteur est informé que ses données personnelles (notamment ses prénom(s), nom(s), numéro(s) de téléphone, adresse(s), email(s) et/ou coordonnées bancaires) pourront être collectées par Pépit'A afin d'assurer (i) la bonne exécution du Contrat et/ou (ii) satisfaire à ses obligations légales.

Les données personnelles collectées sont conservées :

- Pendant toute la durée de la relation contractuelle, augmentée de la durée légale de prescription (en principe, cinq (5) ans à compter du jour où la personne a eu ou aurait dû avoir connaissance des faits) lorsque ces données personnelles sont nécessaires à la bonne exécution du Contrat et ses suites (réclamation, contentieux, etc.) ;
- Pendant une durée de dix (10) ans lorsque les données personnelles collectées permettent à Pépit'A de se conformer à une obligation légale (par exemple, la législation relative à la comptabilité).

3. Données collectées dans le cadre du programme de fidélité et d'emailing

L'Acheteur est informé et accepte que ses données personnelles (nom(s), prénom(s), numéro(s) de téléphone, adresse(s) et adresse(s) email(s)) soient collectées et utilisées dans le cadre (i) d'un programme de fidélité afin de bénéficier des réductions offertes par Pépit'A et/ou (ii) de démarches promotionnelles par email (emailing) afin, notamment, d'être informé de l'arrivée de nouveaux produits et/ou de promotions.

Les données personnelles collectées sont conservées pendant une durée de cinq (5) ans à compter du dernier achat effectué par l'Acheteur.

Les données collectées ne font l'objet d'aucun transfert de la part de Pépit'A.

4. Droits dont vous disposez sur vos données personnelles

L'Acheteur dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et d'opposition au traitement de ses données personnelles ainsi qu'un droit à la portabilité des données collectées. Ces droits peuvent être exercés en contactant Pépit'A à l'adresse indiquée en pied-de-page ou par email à : contact@pepitarennes.fr. La CNIL peut en tout état de cause être contactée.

Article 14 – Bloctel

1. L'Acheteur est informé que son numéro de téléphone fixe et/ou mobile peut être recueilli par Pépit'A afin d'assurer la bonne exécution du Contrat.
2. L'Acheteur est informé qu'il dispose du droit de s'inscrire, gratuitement, sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique dénommée « Bloctel » et accessible :

Par internet : <https://www.bloctel.gouv.fr/accueil>

Par courrier : Worldline – Service Bloctel - CS 61311 – 41013 Blois Cedex

Par téléphone : 01 73 26 81 45

3. L'Acheteur est informé que l'inscription d'un numéro de téléphone sur la liste Bloctel ne fait pas obstacle à ce que ce numéro soit utilisé par Pépit'A afin d'assurer la bonne exécution du Contrat.

Article 15 – Droit applicable

Le Contrat (incluant les Conditions Particulières et les Conditions Générales) est soumis au droit français.

Article 16 – Règlement des litiges

1. Discussion entre les Parties

Avant toute procédure, les Parties sont tenues de rechercher, entre elles, une solution amiable au litige les opposant. Le Déposant peut, à ce titre, contacter Pépit'A aux coordonnées indiquées dans le Contrat, en pied-de-page, ou par email à : contact@pepitarennes.fr.

2. Médiation

En cas d'absence d'accord trouvé par les Parties, le Déposant ayant la qualité de consommateur peut gratuitement recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige l'opposant à Pépit'A.

3. Règlement en ligne des litiges

Le Déposant ayant la qualité de consommateur peut également se connecter à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL), accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.complaints.screeningphase>

4. Juridictions compétentes

Les juridictions compétentes sont celles dans le ressort duquel le Déposant est domicilié.

